L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No 81 rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 19 MARS 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

M. C de Lanouville est autorisé à recevoir des souscriptions pour l'Abeille ainsi que toutes sommes dûes à cette feuille, dans les paroisses de St. Jacques, Donaldsonville, Iberville, St. Jean-Baptiste, Nouvelle Rivière et Assomption.

Le gouverneur a donné son approbation à l'acte pour autoriser l'émission de quinze cent mille piastres en bons de l'Etat, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR.

Isaac Johnson, R. Relf, W. F. C. Duplessis, W. W. Hoffman, Dr. Sabin Martin. } Juges de district du 3me district judiciaire. *Administrateurs de l'Hospital de Charité.*

H. B. Cenas, Dr. Pussam, Dr. Rogers, E. Smith. *Membres du Bureau Médical de l'Etat.*

René Lecomonier, P. Jones, J. Rice. *Membres du Bureau Médical de l'Ouest.*

W. Crayton, F. A. Maddox, J. Reynès, J. W. Daniels, R. F. McGuire, Alex. Lirette—Shérif de Terrebonne. *Juges de Paix avec pouvoirs de notaires publics.*

P. Smith, E. Smith, Régister des Aliénations pour la Nouvelle-Orléans. Ingénieur de la paroisse de Ouachita. Avocat de district pour le 7e. district judiciaire.

Arnaud Lanaux, pour la paroisse de Plaquemines, à la Hâche.
F. Moreau, pour la paroisse de Plaquemines, à l'établissement Duval. *Juges de Paix.*
P. Teco, pour la paroisse de Plaquemines.
Wm. Little John, J. Walsh, R. V. Marye, P. Clark, pour la paroisse de Caddo.
L. Simon, J. X. Cantrelle, J. Dernihet, E. Mire, J. R. Hambleton, Jno. Beckham, A. Humphreys, W. M. Tudor, H. C. Bart, M. Wood, W. Farmer, J. Calvin, Wm. Doles, J. Graham, S. Handy, H. O. McEnery, J. P. Campbell, F. Grayson, E. Hill, J. Day, W. Wattkington, S. P. Stone, pour la paroisse de Ste. Jacques.
pour la paroisse de Washington.
pour la paroisse St.-Jacques.
la paroisse Je'Union.
pour la paroisse d'Ouachita.
pour la paroisse de Caldwell.
pour la paroisse de Catahoula.
G. F. Gilbert, pour la paroisse de St. Tammany.
L. Fields, W. Walker, W. Madien, S. Quarles, J. B. Hoff, pour la paroisse de Clairborne.
J. Manning et James Galloway, pour la paroisse de Carroll.
Asa Carman et A. Wilkinson, pour la paroisse de Madison.
Mr. Pucker, doyen des juges de paix de la paroisse de Carroll.
E. Miller, pour la paroisse de Concordia.
A. Smith, do. do. Lafayette.
R. Bush, do. do. Lafourche-Intérieure.
Notaires Publics.
T. F. Raoul, pour la paroisse de Livingston.
S. Quarles, Claibornes.
F. Ricard, Avoyelles.
Wm. Badger, Est-Féliciana.
F. F. Hotchkiss et S. W. Avery, pour la paroisse de Caddo.
Encanteurs
L. Renneczae, pour la paroisse de Bâton-Rouge.
Z. H. Pillet, Ouest-Féliciana.
S. E. Belknap, Caddo.
Coroners.
N. K. Olmstead, pour la paroisse de Caddo.
J. Holmes, Natchitoches.
A. M. Jones, Union.
J. Walsh, Iberville.
Shérifs.
W. C. Carr, pour la paroisse de l'Union.
D. Pratt, Claiborne.
Jno. Tayler, Juge de paroisse pour la paroisse de l'Union.
C. Watts, juge de la Cour de Commerce de la Nlle. Orléans.
R. Spadden, premier gardien du Port de la Nouvelle-Orléans.
C. P. Johnson, gardien du Port.
Thomas P. Hall, ingénieur de la paroisse de Caddo.

DES ELECTIONS DES CONSEILS.

Le moment des élections approche, sous peu nos concitoyens seront appelés à choisir des aldermen pour diriger pendant une année les affaires de la ville. Ces choix sont plus importants qu'on ne pense; le bien être pour ne pas dire la prospérité de la ville en dépend.

Les suffrages doivent tomber sur les plus dignes citoyens, sous le double rapport de la capacité et de la probité. Pour l'élection des conseils on doit laisser de coté tout esprit de parti : il ne s'agit ni de whigs ni de démocrates, mais uniquement des affaires de la ville et de leur bonne administration. Choses qui importent également à tous.

Ces réflexions sont triviales à force d'être vraies et nous ne croyons pas nécessaire d'insister d'avantage là dessus. Chaque électeur sans doute partage la même opinion. Mais nous voudrions mettre en garde contre l'entraînement de l'irréflexion et les sirènes de coterie. La plupart des votans voient le bien et n'en font pas; ils savent quels sont les plus dignes et ne leur donnent point leur suffrage. La raison de cette bizarrerie, est que les plus capables se mettent rarement sur les rangs et que si par accident, ils s'y laissent mettre, ils ne font nulle démarche pour se concilier la faveur des votans, bref ils ne sont pas populaires. Tandis que beaucoup d'autres moins propres à l'emploi, les poursuivent avec ardeur, agissent, intriguent et cajolent les votans; qui, circonvenus, abusés, finissent par céder et donner leur voix, sinon au plus capable du moins au plus ardent solliciteur.

Ce n'est point ainsi qu'on devrait faire. Chaque votant rempli un devoir sacré dont il doit moralement compte envers la communauté toute entière. Il est sans doute loisible à l'homme d'agir suivant ses prédilections; mais le citoyen, en agissant ainsi manque au premier de ses devoirs, car la patrie doit avoir le pas sur les affections de famille. En un mot; quand il s'agit de l'intérêt de tous, on ne doit suivre que l'impulsion de la conscience et l'amour du bien public.

LE VETO DU GOUVERNEUR.

Nous avons la avec plaisir l'excellent message du Gouverneur Roman, renvoyant à la législature plusieurs bills alléuant $1,500,000 de Bons de l'Etat à quelques compagnies pour diverses améliorations intérieures projetées.

Les opinions éclairées de notre premier magistrat ne peuvent manquer d'être appréciées par le peuple de la Louisiane qui, tout en désirant ardemment de voir les diverses parties de notre Etat reliées par des chemins de fer, des canaux et autres travaux d'utilité publique, ne veulent pas cependant les baser sur un système dangereux qui pourrait empêcher d'atteindre le but même auquel on tend, en compromettant le crédit public.

Les raisons du gouverneur sur ce point sont justes, et la position actuelle de l'Etat de Pennsylvanie, autant qu'on peut s'appuyer à cet égard sur l'autorité du gouverneur Ritner, leur donne encore une nouvelle force.

La dette publique de la Louisiane est d'environ $20,000,000 ce qui est très considérable, vû notre population. La fertilité extraordinaire de notre sol, sa position géographique sans pareille de notre ville, qui doit en faire bientôt la première cité commerçante du monde) sont des raisons suffisantes pour justifier ces forts emprunts qui ont favorisé nos intérêts agricoles et commerciaux et puissamment contribué à la prospérité de l'Etat qu'ils ont peut être avancé d'un demi siècle. Mais il faut voir comment ces emprunts ont été faits.

En examinant le détail des $20,000,00 0 de Bons émis on remarque qu'il l'ont été sur des garanties incontestables, et à peu près indépendantes des éventualités.

Les premiers Bons qui ont été émis sont ceux en faveur de la Banque de la Louisiane en 1824, pour $2,000,000 d'actions. Le capital de cette institution fut fixé à $4,000,000 dont moitié fut prêté sur hypothèque de propriétés en rapport. Ainsi le capital de la Banque repose sur une garantie certaine. Les profits revenant à l'Etat, comme actionnaire, fermèrent une espèce de fonds d'amortissement qui pourrait payer les Bons à très peu de chose près : plus d'un million de dollars étant déjà réalisé. Par cette transaction seule l'Etat gagnera donc au moins $6,000,000 qui peuvent être employés à des travaux publics d'améliorations intérieures ainsi que le recommande le Gouverneur. Les avantages résultants de cette première émission se sont étendus sur tout l'Etat, et les intérêts de l'agriculture non moins que ceux du commerce en ont été avancés.

Les Bons émis plus tard en faveur de l'association consolidée, en faveur de la Banque de l'Union et de la Banque des Citoyens, quoique ne repassant pas tout à fait sur les mêmes principes, par suite de la modification des chartes de ces dernières institutions, sont également bien placés relativement à la garantie et à l'utilité qu'en retire la communauté en général. En outre l'Etat doit gagner, en définitive, une somme immense avec ces banque : ayant droit à une portion déterminée de leurs profits.

Le fait bien connu de la réserve de notre Etat dans ces emprunts et des arrangements pris d'avance pour en assurer le remboursement, lui ont donné un excellent crédit au dehors; de manière que, malgré les préjugés qui existent contre les Etats-à-esclaves, et malgré que notre population peu considérable, nous place au rang des moindres Etats de l'Union, les Bons de la Louisiane ont généralement commandé en Europe des plus hauts prix que ceux de la Pennsylvanie (un des plus populeux Etats de l'Union), qui avaient été émis sur des garanties différentes.

Le montant total des fonds américains en possession des capitalistes anglais, comprenant les actions de la Banque des Etats-Unis, est d'environ $75,000,000, et plus d'un quart de cette somme est dû par la Louisiane!

Les bons émis en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer de Nashville, soit $500,000, furent les premiers donnés sans avoir soin d'en assurer préalablement le remboursement; car il paraît que le succès de cette grande entreprise dépend entièrement du secours ultérieur de la Législature.

Non seulement la Législature ne recherchà aucune garantie, lors de l'émission de ces Bons, mais ce qui est plus extraordinaire encore, c'est qu'elle avait la preuve du peu en point de confiance des actionnaires, en leur propre entreprise, puisqu'ils refusaient de payer plus d'une piastre par action!!

Nous sommes convaincus, d'après le message que nous avons sous les yeux, que jamais ces actes n'eussent obtenu la sanction du Gouverneur Roman.—Rien l'on doit ne pas perdre de vue que le succès de l'entreprise a réellement été compromis par cette déviation des bons principes financiers.

Une tentative de continuer ce système pour le même travail, a été faite il y a peu de jours; mais elle a échoué devant la Législature, dont les membres ont enfin aperçu les dangers qu'il y aurait à persister dans cette fausse voie.

Les suggestions du gouverneur de créer un fonds d'amortissement avec les profits tirés et à tirer des opérations des Banques Consolidée, de l'Union, des Citoyens, de la Louisiane et de l'Etat, lequel fonds d'amortissement formerait une garantie pour le paiement des Bons émis pour des travaux publics, sont éminemment sages.

L'Etat alors aurait à souscrire pour une portion, soit une moitié du capital nécessaire à la construction de tout chemin de fer ou canal d'une utilité reconnue, pourvu que l'autre moitié fut prise par des individus qui paierraient le surintérêt dans la même proportion que l'Etat. L'Etat devant être convenablement représenté dans la direction et la Législature étant autorisée à exercer une surveillance active sur les travaux.

Si un tel système était adopté, aucun travail réellement important pour l'intérêt public, ne saurait être longtemps négligé. Et si ceux qui sont directement intéressés à un projet de construction d'un chemin-de-fer ou d'un canal ne voulent pas s'y associer avec l'Etat, il devient évident que ce projet n'a pas été conçu dans des vues d'intérêt public.

Si, au contraire, les citoyens se mettent en avant et manifestent la confiance qu'ils ont dans le succès de ces travaux en s'y intéressant avec l'Etat; alors par leur coopération, l'exécution de ces travaux ne souffrira aucun retard. Une année suffirait à l'achèvement des chemins-de-fer autorisés par les bills sur lesquels le gouverneur a apposé son veto. Ces chemins ont été projetés, dans notre opinion, pour le mieux des intérêts des sections de l'Etat où ils sont situés; mais les principes ne doivent point être sacrifiés pour cela.

Nous voyons avec plaisir que le gouverneur base sa détermination sur les véritables principes. Il aurait certainement pu alléguer beaucoup de choses encore; car il n'a pas dit que la Banque d'Atchafalaya a été incorporée avec un capital immense, sous la condition expresse qu'elle serait construire à ses propres frais, ce même chemin de fer que l'on propose aujourd'hui de faire, construire avec le crédit de l'Etat! Il n'a pas dit encore que le chemin de fer de Clinton et de Port-Hudson devait être construit par la Banque auquel il est attaché, et que cette clause était une des conditions de son incorporation et de son privilège de faire la banque. C'est sans doute, un sentiment de délicatesse envers les démocrates pure qui aant à la tête de ces institutions qui est cause du silence du gouverneur à ce sujet.

Malgré la force et la justesse du message du gouverneur, son veto a été annullé à la législature par la majorité constitutionnelle.

Les mauvais effets du système de trop embrasser ne sont jamais plus clairement montrés. Plusieurs membres qui avaient ouvertement déclaré que le gouverneur avait raison, ont hésité; et cependant ils ont par leur vote déclaré tacitement qu'il avait tort.

Ce fait ajoute encore à la force de raisonnement sur lequel répond le veto : si tous chemins de fer situés dans différentes parties de l'Etat et exigeant une dépense de $1,500,000 peuvent produire des effets si miraculeux, il est évident que vingt autres projets de chemins de fer et de canaux, basés seulement sur leur utilité probable et absorbant un capital de dix ou vingt millions de piastres du trésor public pourront être également exigés de l'Etat; et la baisse du crédit public et l'abandon indéfini de toutes les améliorations intérieures, seraient la conséquence inévitable d'un tel état de choses.

La fermeté et la décision du gouverneur Roman sauveront l'Etat d'une telle calamité, car nous ne pouvons nous résoudre à croire que le Sénat ne tienne compte de la justesse du raisonnement et des faits convaincants qui sont allégués dans le message que nous avons devant nous.

Nous apprenons avec plaisir que le Bill autorisant l'Etat à fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans, $1,500,000 de Bons en retour des Bons de la Ville envers l'Etat pour pareille somme est devenu loi de l'Etat.

On se souvient que le projet primitif fut suggéré par une communication insérée dans l'Abeille et signée *Bienville*. Nous augurons très favorablement des effets de cette loi pour la prospérité de notre ville.

M. P. qui a eu la bonté d'envoyer plusieurs pièces de poésie à l'Abeille, déclare n'être point l'auteur de l'article inséré dans le *Louisianais* de samedi intitulé *Amos Kendall vs. l'Abeille*. Cette déclaration n'était point nécessaire pour nous; car un pareil article ne peut lui être attribué ni pour le fond ni pour la forme. Il est donc inutile d'ajouter que notre réponse de lundi ne le concerne nullement.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu au sénat la discussion relative au veto du gouverneur sur les bills allouant $1,500,000 de bons de l'Etat.

Nous devons à l'obligeance d'une de nos plus respectables maisons de commerce la communication officielle du ministre des relations extérieures du Mexique aux chambres relativement à l'envoi de plénipotentiaire à Véra-Cruz. Nous sommes obligés à renvoyer à demain faute d'espace la publication de cette pièce.

PROGRES DE L'OUEST.

En l'année 1788 tout le terrain sur lequel est maintenant Cincinnati, a été acheté des Indiens quarante neuf mille piastres. La ville de Cincinnati compte maintenant près de cinquante mille âmes.

TEXAS.

Nous lisons dans le *Civilian and Galveston Gazette*, en date du 16 courant:

"La goélette James Madison, capitaine Brannan, qui était partie il y a quelques jours de Brazos pour notre port, a échoué sur la barre à l'embouchure de la rivière et s'est totalement perdue. La plus grande partie de la cargaison, qui se composait de bois et de provisions, a été sauvée. Personne n'a péri.

"Nous regrettons qu'il appel qu'a fait le président pour engager des volontaires à se porter sur la frontière, ait été mal compris du peuple. Il est vrai que cet excellente peignait dans en proclamation des dangers et des embarras, que des personnes bien informées en avaient ne pas exister; encore est-il vrai que les diverses établissements qui sont sur notre frontière sont encore, comme ils l'ont toujours été, exposés aux attaques des Indiens, qui ne manquent jamais d'attaquer toute occasion qui leur sans défaites et qui se trouvent sur leur route.

"Le président, le secrétaire de la guerre et M. Rusk, *chief justice*, sont arrivés dans notre ville hier matin.

"Nous ne savons pas encore si la commission, chargée de fixer le siège du gouvernement s'est déterminée sur le lieu qu'elle doit choisir à cet effet. L'on croit généralement que la prochaine session du congrès sera tenue à Houston. Dans le fait il paraît impossible que le court espace de temps qui nous sépare de cette époque, soit suffisant pour changer un désert en une ville avec des bâtisses pour le président, les différens départemens de l'exécutif et le congrès, indépendamment des hôtels et autres établissemens qui sont nécessaires pour la commodité de ceux que leurs affaires appèlent à venir dans la capitale. En outre, la nomination de la commission qui est une violation directe de la constitution, et le changement du siège du gouvernement, que le congrès n'est nullement investi, engagé à empêcher semblent être des obstacles graves contre l'exécution immédiate de ce projet. Il est donc probable, nous le pensons ainsi, que le président convoquera le congrès à la capitale actuelle."

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

LUNDI, 18 mars 1839.

Sur motion de M. Lockett, les règles sont suspendues pour procéder à la troisième lecture du bill amendant la charte de la Banque de l'Union et pourvoyant à d'autres objets.

Le bill était adopté lorsque de vifs débats se sont élevés relativement à l'adoption du titre. Les membres qui étaient opposés au bill, espérant pouvoir faire altérer ou rejeter le titre, de manière à empêcher l'adoption du bill. Les votes sur son adoption ont été alors reconsidérés, et après une vive discussion, il a été renvoyé à l'ordre du jour pour demain.

ORDRE DU JOUR.

Sur motion de Mr. Dunbar, les règles sont suspendues pour reprendre le bill amendant le code de procédure. Ce bill est très long et se compose de 26 sections.

La chambre est restée environ trois heures occupée à le discuter. Il a été adopté et immédiatement après la chambre s'est ajournée.

COMMERCIAL.

DERNIERES DATES.			
New-York	m.	Liverpool	fev. 6
Boston	m. 7	Londres	fev. 5
Philadelphie	m. 9	Havre	fev. 2
Washington	m. 9	Paris	m. 9
Baltimore	m. 9	Bordeaux	jan. 19
Charleston	m. 9	Madrid	dec. 10
New-Orléans	m. 19	Cadix	m. 9
Tampico	m. 1	Havane	m. 19
Mexico	fev. 20	Illouson	m. 8

MARCHE DE LA HAVANE.

Importations—Beurf prime, $14 @ 14; pour prime mess $20 @ 22, Jambons $4 @ 5; Saumons $14 @ 15; Morues $14 @ 15; Chandelles suif $19 @ 21; du Blanc de Baleine $25 @ 27; Farine $17 @ 18; Blanc de Baleine $26 @ 40; Huile de Baleine $15 @ 16; Riz $11.

Exportation.—Café recherché de 8¾ @ 10¾; Sucre de moscouf de 8¾ @ 10¾.

Change.—Londres 9 @ 9¼; pour prime New-York 4 @ 5 @ d'escompte. Nlle-Orléans à vue 2 @ 2 d'escompte et à 60 jours 3 @ 3 @ d.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Nedford, Welch, Liverpool A. Laddison & Co
Navire Princess Victoria, (Br) Paul, Liverpool E. Mallard
Navire Cherokee, Laig, Boston J. A. Mench
Brick Tom Paine, Boston E. A. Bridge
Brick Horace, White, Glascow S. & J. P. Withery
Goel. Dores, Perry, New-York E. A. Bridge
Goel. Amazon, Kelly, Lamar W. Bryan
Goel. September, Dodne, Mobile Capitaine

ARRIVES.

Bateau de Remorque Phoenix, Anable des pâtures ayant mis en mer, les navires Jno. Marshall, Palestine, Brick Ringleader, goels. Henry Lee & Watchman, a amené dans le port, navire Tarolinta, barques Galileo & Edinburg, a laissé à la barre N.-E. 17 courant 4 à 5 pieds de navires en vu; barque Gazelle, brick Virginia, goels. Cores, Richard, Louisiana et autres dans la rivière.

Barque Edinburg, Theobald, de Providence.
Goel. Convoy, Avery, de Rugged Island.
Goel. Berry, Kelly, de Charleston.
Goel. Trumpet, Page, de Savannah.
Goel. Alexander, Lind, de Tampa Bay.
Goel. Ambassador, Dodge, de Munt.
Goel. Gov. Arnold, Bevain, de St. Macha.
Goel. Meteora, Butler, de Kington.
Goel. Joseph Pike, de New-York.
Navire Tarolinta, Smith, de New-York.
Bat. à vapeur Adriatic, Perry, de Cincinnati.
Bat. à vapeur Brillant, Hact, de Bayou Sara.
Bat. à vapeur Wm. Robinson, Jr. Burrill, de Pittsburg.
Bat. à vapeur Winchester, Anderson, de Cincinnati
Bat. à vapeur Swan, Day, de Mobile.
Bat. à vapeur Ruckey, Thompson de Louisville.
Bateau Helen Mar, Kenhead, de Malta (via.)
Barque Galileo, Lombard, de Baltimore.

MEMORANDA.

PORT DE LA HAVANE.

9 Mars—*Entrée*—Brick Ann. Lancet, de Charleston; Goélette Am. Tabine, de Charleston; do. do. Emblem, de Cayo Huero; brick Am. Beto de Dariens.

Sortie—Carmer pour St. Thomas; brick Esp. Bilbao pour Havre; trois nats Esp. Elisa, pour Leonar, Palacre Amalia, pour Smyrne, brick Anglais Planet pour Haliax, brick Adelaide Aplachicola pour N. O. brick Adelaide pour Hambourg, goel. Liberty pour Apalachicola; goel Herald pour N. O.

AVIS.—Le navire à vapeur CUBA, capitaine Carson, de Galveston, (Texas) est maintenant prêt à recevoir du fret, en face de la rue Conti. Les consignataires sont priés d'expédier leurs marchandises à la Douane, Samedi le 23 courant, et de laisser une copie de leur entrée au bureau des agents, avant 1 heure de l'après midi.

BOGERT & HAWTHORN,
19 mars 63, rue Gravier.

AVIS.—Le brick WASHINGTON, est maintenant en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.

AVIS.—Le brick COMET, de la Havane, commencera son déchargement, au bas de la rue Jefferson, demain. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
19 mars.

Monsieur l'Editeur.

Ayez la bonté d'annoncer que les personnes suivantes seront soutenues comme candidats pour représenter le 1er district dans le conseil de la 1ère municipalité, et qu'ils seront soutenus par un grand nombre de votants.

MM. J. P. MANOUVRIER,
A. ARMITAGE,
JOB. M. KENNEDY,
DR. LUZEMBERG,
AY. RASCH,
EDWARD DUPLESSIS,
SAML. LOCK. 19 mars

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre de votants à l'élection des aldermen du 3ème district de la 1ère municipalité.

M. CRUZAT,
F. LEFEBVRE,
JUSTIN DUREL,
F. LAMBERT,
N. VIGNIE,
C. GUESNARD. 19 mars

Les personnes dont les noms suivent, seront soutenues comme aldermen du 3me. district, par un grand nombre de votants, à l'election prochaine.

MANUEL CRUZAT,
NORBERT VIGNIE,
JUSTIN DUREL,
FELIX LEFEBVRE,
CHARLES GUESNARD,
FRANCOIS LAMBERT.

Monsieur l'Editeur.

Ayez la complaisance d'annoncer dans votre journal, que les personnes mentionnés ci-dessous, seront soutenues comme aldermen du 3me. district de la 1re. Municipalité, à l'élection prochaine.

M. CRUZAT,
JUSTIN DUREL,
FRANCOIS LAMBERT,
NORBERT VIGNIE,
Dr. THOMAS,
FELIX LEFEBVRE.
PLUMEURS VOTANS.

Nelle. Orléans, 16 mars 1839.

Monsieur,

Les soussignés sont chargés de la part d'un grand nombre de nos concitoyens de vous donner l'assurance que le refus récent du sénat, d'approuver votre nomination de juge à la cour Suprême où vous avait porté le gouverneur Roman n'a nullement diminué leur confiance en votre capacité et en votre intégrité comme homme et comme magistrat.

C'est pour mieux vous exprimer ses sentiments que nous sommes appelés à vous inviter à prendre part à un dîner public, pour tel jour que vous voudrez bien fixer.

Veuillez accepter en même temps l'assurance de notre estime et de notre considération.

A. PORTER,
H. A. BULLARD,
E. MAZUREAU,
GEO. STRAWBRIDGE,
P. SOULE,
CANONGE,
L. PIERCE,
S. J. PETERS,
T. W. CHINN,
WM. DEBUYS,
H. R. DENIS,
W. BRASHEAR,
GEO. A. WAGGAMAN,
A Mr. W. W. Bowen. 18 m

(*Communiqué.*)

Seront soutenu à la prochaine élections, comme Aldermen du 3ème district.

F. BUISSON,
H. COLSON,
L. SURGI,
Par un grand nombre de Votants.

TICKET DES AMELIORATIONS.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre des votans du second district de la première municipalité, à l'élection prochaine des Aldermen.

EDMOND J. FORSTALL,
CHARLES LESSEPS,
JOSEPH GUILLOT,
J. BAYON,
EDOUARD FORSTALL, 19m

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que les personnes suivantes seront soutenues par un grand nombre de votans Indépendants, comme aldermen du 5ème. district de la Première Municipalité à la prochaine élection.

H. COLSON,
FRED. BUISSON,
BARTHELEMY FLEITAS.
18 m Un grand nombre de Votans.

Les personnes dont les noms suivent seront portées comme Aldermen par un grand nombre de votans du second district de la première municipalité.

Z. COLSON,
F. DUPATY.
N. GURLIE,
A. W. PICHOT,
F. GUILLOT. 18 m

Mr. l'Editeur,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre de votans à l'élection des aldermen du 2nd district de la 1ère. Municipalité.

MM. A. W. PICHOT,
N. GURLIE,
E. FORSTALL,
Z. COLSON,
T. DUPATY. 16 mars

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer dans votre appréciable gazette, que les personnes suivantes seront soutenues à la prochaine élection d'aldermen, pour représenter le 5ème. district de la 1ère. Municipalité, par un grand nombre de votans.

FREDERIC BUISSON,
HENRY COLSON,
ANTHONY FERNANDEZ.

Aux éditeurs de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

AYEZ la bonté d'annoncer dans votre journal, que les personnes suivantes seront soutenues à la prochaine élection pour les aldermen du 5ème. district de la 1ère. municipalité

MM. ANDRE D. DORIOCOURT,
HENRY COLSON,
BARTHELEMI FLEYTAS.

Une majorité des voteurs du 5ème. district. 15m.

ON a besoin d'un professeur d'anglais qui comprenne ne un peu le français.
S'adresser à M. McManus, rue d'Amour, No. 98.
19 mars—3

AVIS.—La société ci-devant existante sous le nom de C. Vivier et P. Bouchard, est maintenant dissoute d'un commun accord. M. P. Bouchard est chargé de la liquidation et continuera seul le même genre d'affaire et sous la même raison,
Nlle-Orléans, 14 Mars, 1839.
19 m—3 P. BOUCHARD.

A VENDRE A L'AMIABLE.—Une négresse âgée de 27 à 28 ans, parlant anglais, français et espagnol, depuis son enfance dans le pays; elle est bonne blanchisseuse, repasseuse et couturière, parfaitement garantie. Elle n'est vendue que pour clôre une société. S'adresser rue des Remparts, entre Conti et St. Louis No. 115. 19 mars—3

W. S. WATERMAN, Encanteur et Marchand à Commission, No. 19, rue de Chartres, (récemment occupée par Robeson et Sewall) où il sera prêt à recevoir les ordres pour ventes de propriétés immobilières, nègres, cargaisons de bâtimens, meubles de ménage et marchandises de toutes descriptions.

Les jours de vente, les mardi, jeudi et samedi.

Les personnes qui désireraient faire vendre quelques marchandises, voudront bien les envoyer la veille du jour d'encan. 19 mars

DEMANDE.—Une dame française (porteur de son diplôme de l'Université de Paris,) enseignant le français, l'anglais et la musique, désire trouver une situation dans une famille particulière (hors ville) pour être chargée de l'éducation de plusieurs jeunes personnes.

S'adresser pour les renseignemens à Mr. le Docteur Lambert, rue de Chartres, No. 281, et au bureau de l'Abeille. 19 mars—6

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment des plus complets d'étoffes d'été plus nouvelles, et un grand dombre d'articles confectionnés, dans le dernier genre. E. & CORDEVIOLLE & LACROIX.
19 m 4 123, rue de Chartres.

A VENDRE.—Un superbe carosse pour une famille avec les harnais complets, ayant été mis en usage pendant quelque temps seulement il sera vendu à bas prix au Louisiana Carriage Repository, no. 13 et 14, rue Royale.

$500 DE RECOMPENSE.

VOLE dans la nuit du 13 courant, un petit portefeuille, dans la chambre no. 22, Exchange Hotel, où le voleur est entré pendant la nuit, où il s'était caché dans la chambre.

Le portefeuille contenait 4 post-notes de la Banque du Commerce et de la Banque du Chemin à coulisses de Vicksburg, de la somme de $500 chaque, et environ $40 en billets de la N. Orléans.

Une récompense de $500 sera donnée pour le recouvrement du portefeuille et ce qu'il contenait en s'adressant au bureau de l'Exchange Hotel, rue Saint-Charles. 19m—2

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, *d'après la Nouvelle Méthode*, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, externe des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; guérit en même qui est essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Toulouse, No 126, entre Bourbon et Dauphine. 4 jan 1s

Les personnes qui voudraient le consulter chez lui *gratuitement*, l'y trouveront, de.

DURAND & Co.
GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES,
No. 36, Wall street, New-York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des Etats-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet dans leur ville, spécialement pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui se font dans les gravures des billets de banques, seront, ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qui leur seront confiés.

Leurs couleurs ou leur ouvrage de machine, est entièrement neuve et originale, constitue expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a devant 20 années pour la confection de cet objet et est un des meilleurs ouvriers dans la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des sujets, ils garantissent que le nouveau style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX

Pour une planche en acier de 4 billets,	$ 500
Pour une planche en cuivre de 4 billets,	250
Impression par 1000,	25
Papier par 1000 feuilles,	25

Bons pour prêt, avec comptes, traites, &c, exécutés avec élégance. 19m—1ps, fm

Mme F. FRYER, prévient les Dames de la Nlle-Orléans qu'elle fera l'ouverture de ses chapeaux de printemps, jeudi prochain, 21 du courant, on trouvera chez elle, un grand choix d'articles nouveaux tels que mousselines jaconas brodés, shalde mousseline, manteleta brodés pelerine pour négligé, do. pour toilette, et généralement tout ce qui est à l'usage des dames. 18 m

MODES

Madame E. ALBOUY a l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'elle fera l'ouverture de ces modes de printemps, jeudi 21 mars dans son magasin rue Royale entre Toulouse et St. Pierre 19m—3

A LOUER.—Le haut de la maison No 17, rue Dumaine, très commode pour une demeure de famille ou une maison de pension. Aussi, meublée à vendre. S'adresser à
19 mars—3 J. E. KERR.

A LOUER & BAIL.—Un îlot du fleuve, une Maison à étage toute neuve, bâtie en briques, avec cuisine haute, encognures des rues St. Ferdinand et Moreau. S'adresser au No. 157, rue de Chartres, chez Pavie, horloger. 18m—5

A VENDRE.—Une maison et un lot de terre situés au faubourg des Religieuses, cité Lafayette, dans l'île formé par le chemin de Ste. Marie, la rue St. Michel, le chemin Félicité et la continuation de la rue des Magnolias. Le dit lot est désigné par le No. 11, de l'îlet G, sur un plan tiré par Mr. Joseph Pilié, arpenteur de la ville, et mesure le gouverneur Roman n'a nullement diminué leur confiance en votre capacité et en votre intégrité comme homme et comme magistrat.

C'est pour mieux vous exprimer ses sentiments que nous sommes appelés à vous inviter à prendre part à un dîner public, pour tel jour que vous voudrez bien fixer.

Veuillez accepter en même temps l'assurance de notre estime et de notre considération.

A. PORTER,
H. A. BULLARD,
E. MAZUREAU,
GEO. STRAWBRIDGE,
P. SOULE,
CANONGE,
L. PIERCE,
S. J. PETERS,
T. W. CHINN,
WM. DEBUYS,
H. R. DENIS,
W. BRASHEAR,
GEO. A. WAGGAMAN,
A Mr. W. W. Bowen. 18 m

(*Communiqué.*)

Seront soutenu à la prochaine élections, comme Aldermen du 3ème district.

F. BUISSON,
H. COLSON,
L. SURGI,
Par un grand nombre de Votants.

$250 DE RECOMPENSE.—Parti marron dimanche matin de la demeure du soussigné, rue du Canal, le mulâtre BEN, emportant avec lui sa valise cloutée hardes. Le dit mulâtre âgé d'environ 17 ans, teint brun, de la taille de 5 pieds, 4 ou 5 pouces de hauteur, chevelure laineuse et récommant coupée très dérisée, ayant des petits yeux, de mauvaises dents et un peu marqué de la petite vérole. Il parle l'anglais et le français sé d'une disposition très querelleuse. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le logera dans une des geoles de la ville, en s'adressant à
A. M. NATHAN, 81, Canal.

N. B. Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont avertis de ne pas recevoir ou employer le dit nègre, sous peine d'être poursuivis selon les rigueurs de la loi. 17m—10

AVIS.—Les soussignés ont reçu par les dernières arrivages de France, un grand assortiment d'articles d'été, tels que jaconnats, mousseline, broderies, &c., qu'ils vendront très cher.

Ils ont aussi un bel assortiment de soieries à 75 cents la yarde et une piastre l'aune, toute étoffe $1 50.
WIOTTE & SALLE,
16m—6 Encognure Chartres et Conti, No. 40.

BANQUE DE LA CITE—Nouvelle-Orléans, 15 mars 1839—Cette Banque achète des Traites sur l'Angleterre. 16 mars R. T. PALFREY, caissier.

46, 15, 39, 23, 18, 60, 30, 5, 49, 13, 20, 12, 43, 36, sont les numéros gagnants dans la Loterie Consolidée de la Louisiane, Classe G.

LUNDI UN GROS LOT DE $25,000.
BILLETS SEULEMENT $5.
LOTERIE CONSOLIDÉE DE LA LOUISIANE.
Classe H.
Sera tirée Mercredi 20 Mars 1839, à 6 heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magasins.
J. K. MEAD, Directeur.
90 numéros balottés, 16 numéros sortans.
PROGRAMME.

1 Lot de	$20,000	$20,000
1 "	5,000	5,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,000	2,000
59,656 Lots, montant à		$444,920

Billets $5 00; demi billets $2 50, quarts de billets $1 25

Pour billets seulement ou paquets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 16, et à l'encognure des rues St. Louis et Chartres. 18m

LES Soussignés offrent à vendre les articles suivans qu'ils viennent de recevoir par les navires Vicksburg de New-York et Forum de Boston.

Ex Vicksburg.

30 barils brandy,	
20 do genièvre,	
30 do rum,	
10 douzaines ketchup aux tomates,	
50 do moutarde en bouteilles de 8 et 4 ounces chacune,	
20 do en cagnes de 14 p,	
25 caisse cidre, imitation champagne,	
20 barils beurre de Goshen,	
100 do blanc de baleine de 4, 5 et